

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : ...18 juin 2022.....	
INTITULE DE L'ACTION : Les enfants font leur cinéma.....			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Friteuse	40eur	Friteuse	40 eur
		Comm flyers	20 eur
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
Merguez/boisson/frites/ pain	300 eur		
Intervenant Tribu documentaire (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Diffusion du film	650 eur		
Assurance			
Tracts, affiches			
Comm flyers	20 eur		
		Aide demandée au PIC	950eur
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	
8h*4P*10,95 eur	350,40eur	8h*4P*10,95 eur	350,40 eur
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1360,40		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1360,40	TOTAL	1360,40

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle....)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.